

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1018

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 11, rue de la Garenne et appartenant à divers propriétaires indivis**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue de la Garenne à Saint Genis les Ollières, une parcelle de terrain de 275 mètres carrés appartenant dans l'indivision aux époux Cecchini, Biot et Robert et située au numéro 11 de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits propriétaires indivis céderaient le bien en cause à titre gratuit à la suite des dispositions du permis de lotir n° 6920594 Y 002 en date du 21 mars 1995 ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de lotir n° 6920594 Y 002 en date du 21 mars 1995 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses - exercice 2003 - compte 211 200 - fonction 822 - pour ordre et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,